

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2023

PROLONGER EN 2024 L'UTILISATION DES TITRES-RESTAURANT POUR DES ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRES NON DIRECTEMENT CONSOMMABLES - (N° 1898)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par

Mme Laernoès, M. Fournier, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À la fin, substituer à la date :

« 31 décembre 2024 »

la date :

« 31 décembre 2025 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à prolonger la possibilité d'utiliser ses titres restaurants pour payer ses courses alimentaires, y compris des produits qui ne peuvent être immédiatement consommés, non pas jusqu'en 2024 comme le propose ce texte, mais jusqu'en 2025.

Depuis 2021, les Français subissent une inflation qui atteint plus de 21% en 2 ans pour les denrées alimentaires. C'est même plus de 30 % pour les produits laitiers et le poisson, ou même 34% pour les produits d'épicerie salée (huiles, sauces, conserves, pâtes, riz, soupes...) selon une étude de l'UFC Que Choisir.

Cette hausse s'explique en particulier par la hausse des cours des matières premières agricoles (surtout les céréales ou l'huile), ainsi que par la hausse du coût des matières premières utilisées dans l'industrie agroalimentaire (carton, plastique pour les emballages, énergies ou encore carburant), qui ont été répercutées sur les prix d'achats des consommateurs.

Si depuis presque un an, l'on constate une baisse marquée des coûts des matières premières agricoles (c'est en particulier le cas pour le blé, les fruits et légumes et l'huile, les prix restent toutefois très élevés pour le sucre, le lait ou le porc), cette baisse significative, de l'ordre de -7,4% pour les matières premières agricoles en août 2023 par rapport à août 2022, ne s'est pas du tout refléter dans le prix payé par le consommateur final. En effet, les industries de l'agro-alimentaire ont enregistré des marges record, faisant d'autant plus reposer l'inflation sur le portefeuille des Françaises et des Français. Le gouvernement s'est empressé cet automne de faire voter un projet de loi pour avancer la date des négociations commerciales entre industriels et distributeurs, mais sans jamais n'obtenir aucune garantie de faire baisser les prix, remettant à nouveau sa vaine lutte contre l'inflation dans les mains de multinationales ou d'oligopoles de la distribution.

En 2022, face à l'inflation galopante, nous votions la possibilité pour les Français et les Françaises de payer toutes leurs courses alimentaires avec des titres restaurants même lorsque ces produits alimentaires ne sont pas directement consommables sans cuisson ou préparation.

**Si les données montrent que l'inflation ralentit, cela ne signifie pas que les prix baissent : au contraire, les prix continuent d'augmenter.** Ils augmentent simplement un peu moins vite en fin d'année 2023 qu'en 2022. Si cette tendance devrait se poursuivre en 2024, les prix quant à eux continueront d'être en hausse en 2024 et tout porte à croire que cela sera toujours le cas en 2025. En perspective : pas d'encadrement des marges des industriels, pas de hausse des salaires, et des prix de l'énergie dont l'évolution est encore très incertaine ; cela conduira à poursuivre l'affaiblissement du pouvoir de vivre des Françaises et des Français.

A l'ère du télétravail, si les entreprises choisissent de recourir à des avantages en nature permettant à leurs salariés de bénéficier d'un repas abordable, une réflexion doit être menée sur la possibilité de mettre en place des dispositifs pérennes permettant aux salariés de pouvoir eux-mêmes se préparer à manger, des pâtes, des oeufs, ou tout produit alimentaire qui nécessite d'être cuisiné.

Le groupe écologiste entend ainsi poursuivre jusqu'en 2025 une dérogation permettant à de nombreuses personnes bénéficiant de titres restaurant de pouvoir s'approvisionner en denrées alimentaires variées, saines et durables, dont la plupart sont de première nécessité.